



# Résistance aux antimicrobiens : accélérer les ripostes nationales et mondiales

## Priorités stratégiques et opérationnelles de l'OMS pour lutter contre les infections bactériennes pharmacorésistantes dans le secteur de la santé humaine, 2025-2035

### Rapport du Directeur général

#### INTRODUCTION

1. Lors de sa cent cinquante-quatrième session en janvier 2024, le Conseil exécutif a pris note d'une version antérieure de ce rapport et a examiné le texte d'un projet de résolution présenté par les États Membres.<sup>1</sup> Le présent rapport intègre les commentaires formulés par les États Membres et les partenaires sur le projet de priorités stratégiques et opérationnelles au cours de la session et d'une consultation en ligne. Le Conseil exécutif s'attendait à ce que de nouvelles consultations informelles sur le projet de résolution aient lieu entre les États Membres au cours de la période intersessions.

2. La résistance aux antimicrobiens est une crise sanitaire et socioéconomique mondiale qui revêt un caractère urgent. On estime qu'en 2019, 1,27 million de décès dans le monde étaient dus à des infections bactériennes pharmacorésistantes. La résistance aux antimicrobiens menace toutes les tranches d'âge dans toutes les régions, les pays à revenu faible ou intermédiaire étant les plus touchés. Elle a d'importantes répercussions sur la santé humaine et animale, la production alimentaire et l'environnement, et compromet la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable. La Banque mondiale estime que, si elle n'est pas maîtrisée, la résistance aux antimicrobiens entraînera des pertes annuelles de produit intérieur brut (PIB) comprises entre 1 et 3,4 billions de dollars des États-Unis (USD) d'ici à 2030, auxquelles viendront s'ajouter des dépenses de santé s'élevant à 1 billion USD d'ici à 2050.

3. Le développement et la propagation de la résistance aux antimicrobiens augmentent le risque que les infections courantes deviennent impossibles à traiter et que les procédures médicales habituelles deviennent dangereuses, y compris les actes chirurgicaux et le traitement du cancer, ce qui réduirait à néant une grande partie des progrès réalisés en médecine moderne. Outre les décès imputables aux infections

---

<sup>1</sup> Document EB154/13 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, douzième séance, section 4, et treizième séance, section 2 (en anglais seulement).

pharmacorésistantes, la résistance aux antimicrobiens entraîne une morbidité et une incapacité importantes. Elle fait peser un lourd fardeau sur les systèmes de santé et complique la riposte aux urgences sanitaires.

4. La résistance aux antimicrobiens est provoquée par l'usage abusif ou excessif de ceux-ci. De nombreux antimicrobiens, en particulier les antibiotiques, perdent ainsi de leur efficacité. La recherche-développement ne produit pas suffisamment de nouveaux antimicrobiens, et il est urgent de prendre des mesures supplémentaires pour assurer l'accès équitable aux antibiotiques nouveaux et existants.

5. La résistance aux antimicrobiens touche les pays de toutes les régions, quel que soit leur niveau de revenu. Ses facteurs et ses conséquences sont exacerbés par la pauvreté et les inégalités, par exemple par des environnements insalubres qui favorisent la propagation des infections ; par le manque d'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à des services de santé qui soient sûrs, de bonne qualité et abordables ; et par la possibilité limitée de faire des choix éclairés quant aux comportements à adopter pour prévenir et prendre en charge les infections, notamment en ce qui concerne l'usage approprié des antibiotiques. Les modifications dans les pathologies, la pauvreté et les déplacements de populations dus aux changements climatiques sont également susceptibles d'affecter l'émergence et la propagation de la résistance aux antimicrobiens. Celle-ci ignore les frontières nationales.

6. En 2015, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté, dans sa résolution WHA68.7, le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et a invité instamment les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, adaptés aux contextes locaux. Étant donné que la résistance aux antimicrobiens appelle une approche globale en vertu du principe « Une seule santé », l'OMS et les trois autres entités de l'Alliance quadripartite – à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la santé animale – ont approuvé le Plan d'action mondial et œuvrent conjointement à sa mise en œuvre dans le cadre d'actions multisectorielles.

7. En novembre 2023, 178 pays avaient élaboré un plan d'action national multisectoriel sur la résistance aux antimicrobiens. Cependant, seuls 27 % d'entre eux ont déclaré avoir effectivement mis en œuvre leur plan d'action national et 11 % avoir alloué un budget national à cette fin.

8. Une réponse multisectorielle efficace selon le principe « Une seule santé » pour combattre la résistance aux antimicrobiens nécessite des capacités et des mesures sectorielles solides et bien coordonnées. Dans le secteur de la santé humaine, la mise en œuvre des plans d'action nationaux est souvent fragmentée et limitée aux hôpitaux, bien que la majeure partie des antibiotiques soient utilisés en dehors des hôpitaux. Les moyens de prévention, de diagnostic et de traitement des infections bactériennes et de la pharmacorésistance, ainsi que le socle de données probantes qui sous-tend l'élaboration de politiques, sont très limités dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les stratégies en matière de couverture sanitaire universelle ou d'urgences sanitaires prennent rarement en considération l'intégration des interventions de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes de santé et leur interdépendance avec d'autres capacités et priorités des systèmes de santé.

9. Conformément à la résolution WHA72.5 (2019) sur la résistance aux antimicrobiens, en 2023, le Directeur général a fait rapport à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens et a proposé que soit élaboré un cadre stratégique et opérationnel de l'OMS pour lutter contre les infections bactériennes pharmacorésistantes dans le secteur de la santé humaine.<sup>1</sup> Chacune des autres entités

---

<sup>1</sup> Document A76/37.

membres de l'Alliance quadripartite a déjà élaboré une stratégie sectorielle ou un rapport phare sur la résistance aux antimicrobiens,<sup>1,2,3</sup> mais il n'en existe pas encore pour le secteur de la santé humaine. À l'approche de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens de 2024, il est urgent de définir les priorités et mesures propres au secteur, notamment pour éclairer les discussions mondiales et nationales sur les objectifs, le financement, la collaboration multisectorielle, la gouvernance et la responsabilisation.

10. Le présent rapport actualisé expose les priorités stratégiques et opérationnelles urgentes à mettre en œuvre pour accélérer l'action programmatique de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de la santé humaine. Elles complètent les stratégies élaborées par les bureaux régionaux de l'OMS et s'appuient sur celles-ci.<sup>4</sup>

11. Les priorités ont été définies dans la perspective stratégique de maîtriser et d'inverser la crise sanitaire et socioéconomique que provoquent les infections pharmacorésistantes chez l'être humain, ainsi que dans le souci de contribuer aux efforts mondiaux visant à construire un monde plus sain pour tous. Compte tenu des besoins actuels en santé publique et du fait que d'autres stratégies spécifiques à une maladie (notamment celles contre le VIH, la tuberculose et le paludisme) incluent déjà des actions pour lutter contre la résistance aux médicaments, les cibles spécifiques consistent à ralentir l'apparition et la propagation des infections bactériennes pharmacorésistantes et à préserver l'efficacité des antibiotiques, dans l'intérêt de tous, partout, pour les générations actuelles et futures.

12. Le présent rapport propose de s'attaquer à quatre priorités stratégiques urgentes pour mener une action de santé publique globale face à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de la santé humaine. La première consiste à prévenir toutes les infections qui donnent lieu à l'utilisation d'antibiotiques, sachant que les infections virales et autres contribuent à un usage inapproprié des antibiotiques. La deuxième concerne l'accès universel à un diagnostic de qualité abordable et à un traitement approprié des infections. La troisième réside dans l'information stratégique, la science et l'innovation, notamment la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de la consommation/l'usage des antimicrobiens ; la recherche prioritaire et la production de données probantes pour éclairer la riposte à la résistance aux antimicrobiens ; la mise au point de nouveaux vaccins, produits de diagnostic et agents antimicrobiens, et les mesures visant à les rendre accessibles et abordables. La quatrième priorité a trait à la gouvernance et au financement efficaces de la réponse du secteur de la santé humaine à la résistance aux antimicrobiens, dans le contexte d'une riposte multisectorielle et selon le principe « Une seule santé ».

13. Les sections ci-après présentent la portée des priorités stratégiques et opérationnelles et les principes directeurs qui les sous-tendent, et elles précisent les quatre priorités stratégiques. Elles décrivent les priorités opérationnelles connexes, à savoir une approche centrée sur la personne et un ensemble d'interventions de base, des mesures supplémentaires en matière de gouvernance et de financement, et des mesures d'appui aux États Membres, et présentent en outre l'approche proposée pour la mesure et la responsabilisation.

---

<sup>1</sup> *Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025*. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2021 (<https://www.fao.org/documents/card/en/c/CB5545FR>, consulté le 15 décembre 2023).

<sup>2</sup> *Stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente*. Paris, Organisation mondiale de la santé animale, 2016 (<https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/fr-oie-amrstrategy.pdf>, consulté le 15 décembre 2023).

<sup>3</sup> *Se préparer aux superbactéries : renforcer l'action environnementale dans la réponse « Une Seule Santé » à la résistance antimicrobienne*. Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2023 (<https://www.unep.org/fr/resources/superbugs/environmental-action>, consulté le 15 décembre 2023).

<sup>4</sup> Voir, par exemple, les documents AFR/RC73/6 et EUR/RC73/7.

## PORTÉE ET PRINCIPES DIRECTEURS

14. Les priorités stratégiques et opérationnelles sont censées orienter les efforts déployés pour s'attaquer aux causes et aux conséquences des infections pharmacorésistantes qui touchent les personnes, les communautés et les systèmes de santé. L'accent est donc désormais placé sur les systèmes de santé, et non plus sur les agents pathogènes.

15. Les priorités se concentrent sur les infections bactériennes pharmacorésistantes. Toutefois, d'autres infections pouvant entraîner l'usage inapproprié d'antibiotiques, telles que les infections virales et fongiques, sont également prises en considération. À titre d'exemple, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a contribué à la résistance aux antimicrobiens. La portée des priorités sera mise à jour à mesure qu'émergeront de nouvelles données probantes sur l'ampleur des infections fongiques pharmacorésistantes et sur leurs répercussions sur la santé publique.<sup>1</sup>

16. Étant donné que la lutte contre la résistance aux antimicrobiens nécessite une approche transversale de la santé publique, les priorités ont un lien essentiel avec les résolutions de l'Assemblée de la Santé et les stratégies et plans mondiaux concernant, notamment, la lutte anti-infectieuse ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; la vaccination ; la santé de la mère et de l'enfant ; le diagnostic et le renforcement des laboratoires ; les soins de santé primaires ; la couverture sanitaire universelle ; la préparation et la riposte aux urgences sanitaires ; les personnels de santé ; et les stratégies spécifiques à des maladies telles que celles contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et les infections sexuellement transmissibles.

17. Les priorités opérationnelles reposent sur i) la mise en œuvre au niveau national de l'approche centrée sur la personne pour combattre la résistance aux antimicrobiens et l'ensemble OMS d'interventions de base qui l'accompagne pour soutenir les plans d'action nationaux ; ii) des mesures supplémentaires au niveau national et mondial en matière de gouvernance et de financement ; et iii) des mesures d'appui aux États Membres. Cette approche centrée sur la personne a été élaborée dans le cadre d'un examen approfondi des données probantes, y compris celles provenant des enquêtes annuelles d'autoévaluation nationale sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (TrACSS) menées dans plus de 170 pays et du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de leur usage (GLASS). Elle repose en outre sur les résultats d'une consultation mondiale tenue avec les États Membres et d'autres parties prenantes, ainsi que sur des avis spécialisés, notamment les contributions du Groupe consultatif stratégique et technique de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens.

18. Les principes directeurs qui sous-tendent l'ensemble du document comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'accès, l'équité, l'efficacité, l'évolutivité, la durabilité et la responsabilisation ; la satisfaction des besoins communs à tous les niveaux de revenu et des besoins spécifiques à chaque niveau de revenu ; l'intégration des mesures prioritaires à tous les niveaux des systèmes de santé ; l'inclusivité, à la fois pour répondre aux besoins des groupes marginalisés ou vulnérables et pour reconnaître les contributions de diverses parties prenantes, telles que la société civile et le secteur privé ; et la solidarité face aux menaces mondiales, y compris le rôle à jouer par les pays les plus riches.

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

19. Les trois premières priorités stratégiques – prévention des infections ; accès universel à un diagnostic de qualité abordable et à un traitement approprié ; et information stratégique, science et innovation – sont les composantes interdépendantes d'une approche globale de la santé publique qui vise à agir durablement pour ralentir l'apparition et la propagation des infections bactériennes pharmacorésistantes et pour préserver

---

<sup>1</sup> Voir par exemple *WHO fungal priority pathogens list to guide research, development and public health action*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://iris.who.int/handle/10665/363682>, consulté le 13 février 2024).

---

l'efficacité des antibiotiques. La priorité relative à l'efficacité de la gouvernance et du financement renforce les fonctions transversales et les fonctions d'appui dans l'ensemble de ces trois premières priorités stratégiques, notamment le leadership, la gouvernance, le financement, la réglementation, la responsabilisation, le plaidoyer, et l'éducation, la sensibilisation et le changement de comportement à la fois dans les milieux professionnels de santé et au sein des communautés.

20. **Prévention des infections.** Cette priorité consiste à réduire toutes les infections susceptibles d'entraîner l'utilisation d'antibiotiques, ce qui aura des conséquences directes en matière de santé publique sur la morbidité et la mortalité et réduira l'apparition et la propagation de la résistance aux antimicrobiens. Elle suppose une mise en œuvre accélérée des mesures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, tant dans les établissements de santé que dans les communautés ; de la lutte anti-infectieuse et de la sécurité des patients ; et de la vaccination.

21. **Accès universel à un diagnostic de qualité abordable et à un traitement approprié des infections.** Si l'on veut réduire la morbidité et la mortalité causées par les infections tout en limitant l'usage inapproprié des antibiotiques, il faut assurer l'accès à un diagnostic de qualité et à un traitement approprié des infections sensibles ou résistantes aux médicaments à tous les niveaux du système de santé. Dans le contexte de l'action globale visant à renforcer les systèmes de santé et à élargir l'accès aux services de santé grâce à l'approche des soins de santé primaires, tout en réduisant les difficultés financières, cette priorité suppose d'intégrer des interventions spécifiques, notamment en ce qui concerne le diagnostic et la bonne gestion des antibiotiques sur la base de la classification AwaRe (accessibilité essentielle/utilisation sélective/dernier recours) de l'OMS et du guide connexe. Il s'agira notamment de garantir l'équité de genre dans l'accès et de répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, en particulier les migrants et les réfugiés, ainsi que de sensibiliser et de former les agents de santé et le grand public.

22. **Information stratégique, science et innovation.** Pour orienter et appuyer la lutte contre la résistance aux antimicrobiens en garantissant la disponibilité de données, politiques et produits essentiels, il faut combler les lacunes critiques en matière d'informations et de données probantes, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et en matière de recherche-développement et d'accès aux antibiotiques, aux produits de diagnostic et aux vaccins. Cette priorité suppose donc de renforcer et d'améliorer la surveillance de la consommation d'antimicrobiens et de la résistance aux antimicrobiens, notamment au moyen d'enquêtes nationales sur la prévalence de la résistance aux antimicrobiens ; de promouvoir la production de données probantes et les programmes de recherche prioritaires à la fois à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale afin d'éclairer l'élaboration de politiques ; de prendre des mesures complètes pour promouvoir l'intensification des activités de recherche-développement concernant les vaccins, les produits de diagnostic et les antibiotiques (et les produits de remplacement) en vue de répondre aux besoins les plus importants en matière de santé publique ; de mettre en place des innovations programmatiques telles que la surveillance génomique, les tests diagnostiques sur le lieu des soins et des solutions de santé numériques ; et d'établir des mécanismes régionaux et mondiaux pour remédier aux goulets d'étranglement liés à la mise au point, à la production, à la distribution et à l'accès.

23. **Gouvernance et financement efficaces de la réponse du secteur de la santé humaine à la résistance aux antimicrobiens.** Cette priorité est cruciale pour progresser dans les trois autres priorités stratégiques. Elle vise à assurer le leadership et les ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace et efficiente des éléments des plans d'action nationaux multisectoriels sur la résistance aux antimicrobiens ayant trait au secteur de la santé humaine, ainsi qu'à l'intégration des priorités et des activités relatives à la résistance aux antimicrobiens dans la planification et le financement globaux du secteur de la santé – en particulier dans les stratégies relatives aux soins de santé primaires, à la couverture sanitaire universelle et à la préparation et la riposte aux urgences sanitaires. Elle doit également compléter

d'autres activités de sensibilisation et d'éducation, et garantir une approche inclusive qui reconnaisse et fournisse un cadre propice aux contributions et aux besoins des diverses parties prenantes des secteurs public et privé, de la société civile, des personnels de santé et d'aide à la personne, et des communautés.

## **PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES**

### **Approche centrée sur la personne et ensemble d'interventions de base à l'échelle nationale**

24. L'approche de la résistance aux antimicrobiens centrée sur la personne résume les mesures qui doivent être prises à l'échelle nationale pour mettre en œuvre les quatre priorités stratégiques. Il s'agit essentiellement d'une approche programmatique intégrée, alignée sur les stratégies de soins de santé primaires, de couverture sanitaire universelle et de préparation et de riposte aux urgences sanitaires, qui couvre tous les niveaux du système de santé.

25. Cette approche place les personnes au centre des interventions de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, en se fondant sur une analyse des causes profondes des difficultés liées au système et de celles liées aux personnes (Figure 1).<sup>1</sup> Elle met également l'accent sur la mobilisation inclusive des communautés, des personnels de santé et d'aide à la personne, de la société civile, du milieu universitaire et des parties prenantes issues des secteurs public et privé.

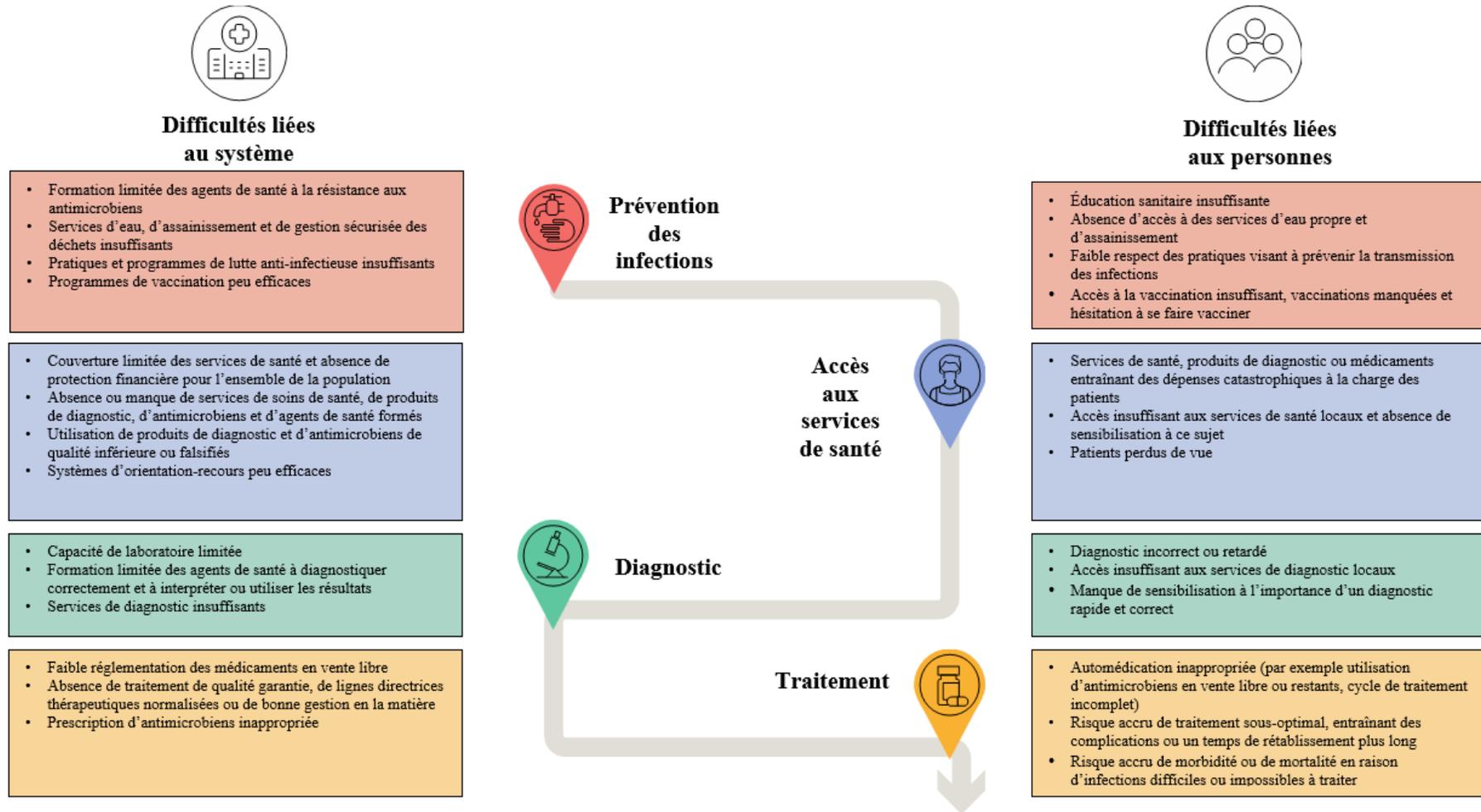
26. L'approche de la résistance aux antimicrobiens centrée sur la personne et son ensemble d'interventions de base comprennent quatre piliers programmatiques ainsi que deux fondations essentielles qui sont l'information stratégique et la gouvernance efficace (Tableau 1). Lorsqu'ils élaborent ou révisent leur plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens, les pays peuvent utiliser l'ensemble d'interventions pour recenser les lacunes, éclairer la hiérarchisation des priorités à différents niveaux du système de santé, et orienter l'intégration des interventions dans les stratégies et plans nationaux du secteur de la santé.

27. Les piliers et les interventions de base de l'approche sont les priorités opérationnelles proposées pour lutter contre les infections bactériennes pharmacorésistantes dans les pays. La mise en œuvre intégrale de l'approche permettra de ralentir l'apparition et la propagation de la résistance aux antimicrobiens, de réduire la morbidité et la mortalité connexes, et de limiter les conséquences socioéconomiques plus larges.

---

<sup>1</sup> *People-centred approach to addressing antimicrobial resistance in human health: WHO core package of interventions to support national action plans*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://iris.who.int/handle/10665/373458>, consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2023).

Figure. 1. Difficultés liées au système et difficultés liées aux personnes en matière de résistance aux antimicrobiens



**Tableau 1. Priorités stratégiques et approche centrée sur la personne en matière de résistance aux antimicrobiens**

Priorités stratégiques	Piliers/fondations de l'approche centrée sur la personne	Interventions de base
Prévention	Prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès universel aux services d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de gestion des déchets</li> <li>• Mise en œuvre des principales composantes de la lutte anti-infectieuse</li> <li>• Accès aux vaccins et à la vaccination élargie</li> </ul>
Accès universel	Accès aux services de santé essentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de services de diagnostic et de gestion de la résistance aux antimicrobiens abordables</li> <li>• Approvisionnement ininterrompu en antimicrobiens et en produits de santé essentiels de qualité garantie</li> </ul>
	Diagnostic rapide et précis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne gestion des systèmes de laboratoire et de diagnostic permettant la réalisation d'analyses bactériologiques (et mycologiques)</li> </ul>
	Traitement approprié et de qualité garantie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lignes directrices et programmes thérapeutiques sur le bon usage des antimicrobiens à jour et fondés sur des données probantes</li> <li>• Réglementation visant à restreindre les ventes d'antimicrobiens sans ordonnance</li> </ul>
Information stratégique, science et innovation	Fondation : information stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens chargé de produire des données de qualité sur les soins aux patients et l'action contre la résistance aux antimicrobiens</li> <li>• Surveillance de la consommation et de l'utilisation des antimicrobiens pour orienter les soins aux patients et l'action contre la résistance aux antimicrobiens</li> <li>• Recherche et innovation en matière de résistance aux antimicrobiens, y compris science du comportement et science de la mise en application</li> </ul>
Gouvernance et financement	Fondation : gouvernance efficace	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer, gouvernance et responsabilisation en matière de résistance aux antimicrobiens dans le secteur de la santé humaine, en collaboration avec d'autres secteurs</li> <li>• Sensibilisation, éducation et changement de comportement en matière de résistance aux antimicrobiens dans les milieux professionnels de santé et les communautés</li> </ul>

### Mesures supplémentaires sur la gouvernance et le financement aux niveaux national et mondial

28. C'est aux États Membres qu'il appartient en premier lieu d'élaborer leurs plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, d'en évaluer le coût, de les financer, les mettre en œuvre et d'en assurer le suivi. Outre une gouvernance efficace dans le cadre d'une approche centrée sur la personne, engagement, leadership et responsabilisation aux plus hauts niveaux de l'État sont indispensables, à la fois pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens selon le principe « Une seule santé » et pour défendre et faire progresser les priorités propres au secteur de la santé humaine détaillées dans le présent rapport. Dans certains pays, par exemple, la coordination de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens est assurée par un comité ministériel ou par le bureau du vice-président ou du premier ministre.

29. Compte tenu des répercussions de la résistance aux antimicrobiens dans les domaines socioéconomique et de la santé publique, de l'absence actuelle de budgets nationaux dédiés à la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans la quasi-totalité des pays, des données de plus en plus

---

nombreuses à l'appui des investissements requis comme des arguments économiques en faveur de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, les États Membres sont encouragés à intégrer l'approche centrée sur la personne et les interventions de base dans la planification et le financement globaux du secteur de la santé. Il convient de veiller à la cohérence avec les contributions d'autres plans et stratégies du secteur de la santé pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, et d'allouer des ressources nationales supplémentaires lorsque cela est nécessaire et faisable.

30. En outre, l'aide internationale et d'autres financements et partenariats extérieurs jouent un rôle majeur. Par exemple, plus de 80 % de la première série de subventions approuvées au titre du Fonds de lutte contre les pandémies et destinées aux pays comprennent des activités liées à la résistance aux antimicrobiens et, en février 2024, les pays ayant inclus des activités adaptées sur la résistance aux antimicrobiens dans leurs demandes d'aide au Fonds mondial sont au nombre de 25.

31. Il est particulièrement important de s'efforcer, notamment par de nouveaux partenariats internationaux en matière de financement et d'innovation, ou via les partenariats existants, de répondre à la crise de la mise au point d'antibiotiques et de l'accès à ces derniers, ainsi qu'à d'autres besoins en matière de science et de recherche-développement dans le cadre de la troisième priorité stratégique.

## **Mesures d'appui aux États Membres**

32. Le Secrétariat apporte un appui aux pays sur tous les aspects de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens en fournissant une assistance technique adaptée au contexte local, y compris les contextes de fragilité, de vulnérabilité ou marqués par des conflits, et en coordonnant les actions et partenariats mondiaux ou régionaux.

33. Étant donné que les États Membres ont de plus en plus besoin d'un appui technique, le Secrétariat est en train de mettre au point un mécanisme mondial d'assistance technique dédié à la résistance aux antimicrobiens ; des initiatives visant à répondre à des besoins particuliers, par exemple pour le diagnostic de la résistance aux antimicrobiens ; et des lignes directrices et supports éducatifs ciblés.

34. Le Secrétariat aide également les pays à trouver et à mobiliser des financements nationaux et extérieurs, notamment par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et du Fonds de lutte contre les pandémies, et appuie l'élaboration d'argumentaires d'investissement mondiaux et spécifiques à chaque pays pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

35. Dans la plupart des pays, les données probantes sur la résistance aux antimicrobiens sont insuffisantes. Le Secrétariat appuie la production, la notification et l'utilisation de données de surveillance et de recherche, par exemple par le biais du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de leur usage (GLASS) et d'enquêtes nationales représentatives sur la prévalence de la résistance aux antimicrobiens, conformément aux priorités propres à chaque pays et au programme mondial de recherche de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de la santé humaine.

36. En collaboration avec l'industrie et les organisations partenaires concernées, le Secrétariat suivra, orientera et encouragera les activités mondiales de recherche-développement ciblant les pathogènes prioritaires et les principaux besoins en santé publique, et établira des mécanismes pour favoriser l'accès équitable et durable aux antibiotiques nouveaux et existants ainsi qu'à d'autres produits de santé nécessaires tels que les vaccins, les produits de diagnostic et les réactifs. Diverses solutions adaptées seront nécessaires, par exemple : approvisionnement coordonné/groupé ; constitution de stocks stratégiques ; amélioration des prévisions et de la quantification ; rationalisation de la réglementation ; et développement de la capacité de fabrication.

37. Afin de renforcer l'engagement, l'action et la mobilisation de ressources en faveur de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, et sur la base des données comportementales et d'autres données probantes pertinentes, le Secrétariat coordonnera les activités de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation à l'échelle internationale avec ses partenaires et réseaux principaux, par exemple avec les responsables politiques et législatifs, les prestataires de soins de santé et la société civile, y compris les jeunes et les personnes ayant survécu à la résistance aux antimicrobiens.

## SUIVI ET CIBLES

38. Pour suivre la mise en œuvre des activités et les progrès accomplis, le Secrétariat continuera d'élaborer, en concertation avec toutes les parties prenantes concernées, un cadre de mesure et de responsabilisation qui pourrait éventuellement inclure des cibles mondiales, comme il en a été discuté avec les États Membres à la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif.

39. Les indicateurs potentiels des priorités stratégiques sont énumérés dans le Tableau 2. Le Secrétariat prévoit de publier en ligne des indicateurs potentiels pour la vision, l'objectif et les priorités opérationnelles aux fins de consultation avec les États Membres et les autres parties prenantes en avril-mai 2024.<sup>1</sup>

40. Les produits et indicateurs pertinents seront inclus dans le cadre d'évaluation du quatorzième programme général de travail de l'OMS.

41. Les priorités et l'élaboration en cours du cadre de mesure et de responsabilisation serviront de base aux délibérations des États Membres et à l'éventuelle définition de cibles mondiales en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens qui se tiendra en 2024 et de la quatrième réunion ministérielle de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens que l'Arabie saoudite prévoit d'accueillir en novembre 2024.

42. Le cadre de mesure et de responsabilisation pourra servir de base à la définition de cibles adaptées au contexte national puisqu'il repose sur des informations stratégiques quantitatives et qualitatives.

**Tableau 2. Indicateurs potentiels des priorités stratégiques**

Priorités stratégiques	Indicateurs potentiels
Prévention des infections	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs existants pertinents pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) dans les établissements de santé (OMS/UNICEF), la vaccination (Programme pour la vaccination à l'horizon 2030) et la lutte contre les infections (Stratégie mondiale OMS de lutte anti-infectieuse)</li> </ul>
Accès universel à un diagnostic de qualité abordable et à un traitement approprié des infections	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture des services de santé essentiels (indicateur 3.8.1 des ODD)</li> <li>Protection financière (indicateur 3.8.2 des ODD)</li> <li>Proportion de la population qui se fait soigner dans des établissements de santé ayant accès à un diagnostic bactériologique de qualité garantie</li> <li>Consommation d'antibiotiques en dose journalière définie pour 1000 habitants par jour, en général et selon la classification AwaRe (accessibilité essentielle/utilisation</li> </ul>

<sup>1</sup> Les indicateurs potentiels seront disponibles à l'adresse suivante : <https://www.who.int/news-room/articles-detail/consultation-monitoring-framework-strategic-and-operational-priorities-to-address-drug-resistant-bacterial-infections>.

Priorités stratégiques	Indicateurs potentiels
	sélective/dernier recours) (Note : cet indicateur est déterminé à la fois par l'accès et par l'usage approprié, et ne peut donc pas être interprété isolément.)
Information stratégique, science et innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre/proportion de pays disposant de données représentatives à l'échelle nationale et de qualité garantie sur la résistance aux antimicrobiens provenant des activités de surveillance et/ou des enquêtes, et proportion de la population mondiale couverte par ces données</li> <li>• Nombre de nouveaux médicaments et produits de diagnostic faisant l'objet d'activités de recherche-développement, conformément aux profils de produits cibles de l'OMS et à la Liste OMS des agents pathogènes prioritaires</li> </ul>
Gouvernance et financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre/proportion de pays dans lesquels le plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens est intégré au plan national du secteur de la santé (notifié chaque année dans le cadre des enquêtes d'autoévaluation nationale sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (TrACSS))</li> <li>• Nombre/proportion de pays dans lesquels i) le plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens s'accompagne d'un plan opérationnel chiffré et budgétisé et d'un mécanisme de suivi ; et ii) les crédits nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens sont inscrits dans les plans et budgets nationaux (notifié dans le cadre des TrACSS)</li> </ul>

## MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

43. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =